

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-Verbal Réunion de rentrée du 04 septembre 2026

Président : M. Alain BRITO

Présents : Mme Meriem CHAFRA – Mme Marcelle VIAL et MM. Haykel AOUNI – Ilyes BOUHLEL – Mikaël CALONNE – Jean-Louis CANESTRIER – Jean-Christophe CENAZANDOTTI – Zine El Abidine CHOUCANE – Serge COMEAU – Jonathan DELAIRE – Guy DE SOUZA – Felipe DO LIVRAMENTO CAVELIER – Raymond FRATINI – Jean-Pierre GIORDANO – Paul-Florin GRANDIL – Hassene HAMILA – Abdoul KEBE – Thierry MARTIN – Laurent MAZZOLA – Pascal MISIACZYK – Alain MORETTI – Luis Filipe PEREIRA MENDONCA – Christophe RE – Maxime SAMMARTANO – Jean-Baptiste SCIMECA – Maurice TAMAZOUT – Lucien TORDJMAN –

Excusés : MM. Olivier CRISTINI – Ridha DJAFFAL – Pierre-Alexandre MARTIN –

Assistent : M. Alain BROCHE – Président du District de la C.A.
M. Frédéric ARNAULT – Responsable du Pôle Officiels des matches
Mme Yveline LALLIER – Présidente de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux
M. Denis ARAMINI – Membre du Comité Directeur

Membres du Bureau de la C.R. des Délégués - Ligue Méditerranée :

Mme BEN YAYA Marina – M. BOUWE Eyatété Aimé – M. SCHIANO LOMORIELLO Pierre – M. ABED Chokri.

Excusé : M. DI MARCO Philippe – Président.

M. Loïc CHABANE – Président de la Commission des Arbitres

M. Jérôme CARRERE – Président de l'ANDFFF

Le Président Alain BRITO ouvre la séance à 18 Heures en remerciant les membres de leur présence.

Il demande à nos nouveaux Délégués de bien vouloir se présenter.

Il s'agit de : MM. Pascal MAHIEU – Raphaël REALINI et Patrick JACOBBI.

Le Président Alain BROCHE souhaite à toute l'assistance une bonne saison en espérant que tout sera mis en œuvre contre les violences et les incivilités.

Nous avons besoin de nouveaux délégués et surtout d'être prévenus, le plus rapidement possible, lorsque vous constatez des faits malveillants et agressifs. Nous commençons une nouvelle saison avec de nouvelles règles et la même volonté de lutter contre ces actions désagréables.

La saison dernière 7 délégués ont été formés et actuellement 5 nouveaux ont fait acte de candidature qui feront l'objet d'une formation théorique et pratique sur le terrain très prochainement.

M. Frédéric ARNAULT est heureux de faire connaissance de la nouvelle Commission Régionale des Délégués et présente, également, M. Loïc CHABANE – Président de la Commission des Arbitres du District.

Nous avons mis en place, la saison dernière, des réunions de formation et de recyclage. il précise que deux institutions représentent le District : ce sont les arbitres et les délégués et il doit exister, avant match une concertation entre eux pour avoir une excellente collaboration.

Nous avons réalisé des nouveaux badges pour nos délégués District comportant le nouveau sigle et les informations utiles de la fiche « reflex ».

Présentation de M. Jérôme CARRERE – Président de l'Association Nationale des Délégués de la Fédération Française de Football.

Cette Association Loi 1901 est née en 2022. Elle a pour but de valoriser les missions des Délégués auprès des hautes instances et de faire évoluer leur rôle.

Toutes les régions de France sont couvertes par cette Association avec des représentants régionaux qui travaillent sur les statuts des Délégués.

Une protection juridique a été souscrite auprès de tous les adhérents et tous les Districts seront visités.

Les représentants de la Ligue Méditerranée prennent ensuite la parole et se présentent chacun en précisant leurs activités :

Mme BEN YAYA : communication et rapports de délégations

M. BOUWE : formation des délégués

M. SCHIANO LOMORIELLO et M. DI MARCO : désignations

M. ABED : accompagnements des délégués dans le 06 et le 83.

M. CHABANE – Président de la Commission des Arbitres – détaille les nouvelles dispositions des lois du jeu et donne, plus particulièrement, des précisions sur le « carton blanc » et la pause apaisement.

M. Alain BRITO précise que les indisponibilités en Ligue Méditerranée doivent parvenir un mois avant, tandis qu'en District 15 jours avant. De plus, le système à points va être renforcé.

En ce qui concerne le « carton blanc », en District : toutes les catégories de football à 11 confondues sont concernées tandis qu'en Ligue Méditerranée, seules les catégories de U 14 à U 20.

En Ligue il peut être donné aux joueurs mais pas à ceux qui se trouvent sur le banc de touche.

En District il peut être donné aux joueurs sur le terrain mais également aux dirigeants sur le banc de touche.

En ce qui concerne les formations de mise à niveau, elles sont prévues en 3 groupes, le vendredi à 18 Heures :

13 Novembre – groupe 3

27 Novembre – groupe 2

11 Décembre – groupe 1

Questions diverses :

Réponse a été donnée aux questions formulées par l'ensemble des Délégués.

La séance est levée à 20 H 30

Le Président de séance :
M. Alain BRITO

Le Secrétaire de séance :
Mme. Marcelle VIAL